

Procès-verbal du Conseil Municipal 25 mars 2019 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Sabine ABT, Jocelyne JEHEL, Patrick FEIL, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Marie Rose FONTAINE, Tatiana NEUMANN, Sandra ENGLER, Vincent RIMMELY ; le quorum est atteint, Il précise que Hervé ANSTETT a donné procuration à Jocelyne JEHEL, Gabin FRAY à Sabine ABT, 12 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter
Adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Comptes de gestion 2018
- Comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats
- Nouveaux loyers pour les lots de chasse
- Régularisation bornage Couty
- Régularisation bornage Volbach
- Tarifs camping 2019
- Divers

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Christian Maire est proposé pour tenir ce rôle. Il sera assisté par Muriel Boisset que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DESIGNE Christian Maire comme secrétaire de cette séance

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. C'est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par M. le Trésorier Principal de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le maire demande au conseil municipal de s'assurer :

- que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,

- que le Trésorier Principal a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Enfin, le compte de gestion établi par le Trésorier Principal doit être conforme au Compte Administratif de la commune.

Les résultats de clôture de l'exercice prennent en compte les excédents et déficits cumulés antérieurs. Les détails sont disponibles en mairie.

Budget général

	Section fonctionnement investissement	Section
Recettes	429144,68 (+33962,86)	258726,19 (+ 844,20)
Dépenses	423253,19	189953,47 (+ RAR 36672,69)
Résultat de l'exercice	5891,49	68772,72
Résultat de clôture de l'exercice	163994,52	- 15278,19

Budget Camping

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	36509,39	17114,42
Dépenses	27258,12	18627,51 (+RAR 2268)
Résultat de l'exercice	8981,27	-1513,09
Résultat de clôture de l'exercice	6104,97	25896,34

Budget Forêt

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	273102,14	23849
Dépenses	161581,44	1000
Résultat de l'exercice	111520,70	22849
Résultat de clôture de l'exercice	121646,12	-1000

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par M. le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2018

Il est rappelé que pour cette délibération un président autre que le maire doit être désigné ; Pierre Leisy, premier adjoint est choisi à l'unanimité ; le maire prend part aux débats mais se retire au moment des votes.

BUDGET GENERAL

A Section de fonctionnement

- Dépenses

011- Charges à caractère général	168510,72
012 - Charges de personnel	186413,42
014- Annulation de produit	2220,40
65 – Autres charges de gestion courantes	36396,69
66- Charges financières	6637,68
67- Charges exceptionnelles	13441,30
Total Dépenses réelles	413620,21

Recettes

013- Atténuation de charges	4084,46
70 - produits services	30820,76
73- impôts et taxes	246359,10
74- dotations et participations	131770
75 -autres prod gest courantes	5252,47

76 produits financiers	2.25
77 produits exceptionnels	10855,64
Total Recettes réelles	429144,68
Excédent réel de fonctionnement	15524,47
Total opérations d'ordre	- 9632,98
- Dépenses	9632,98
• Recettes	0
Excédent de fonctionnement exercice 2018	5891,49

B Section d'investissement

• Dépenses	
1068 -	405,22
21- Acquisitions	4040,5 (+ RAR 27729,69 pour l'esp. RH: 18181,84 payés +9547,85 engagés)
23- Travaux	130326 ,42 (+ RAR 8943 Adauhr : 1319,40 déjà payés +7623,60 engagés)
16- remboursement d'emprunts	55181,33
Total dépenses réelles	189953,47 (+ RAR : 36672,69 soit 226626,16)
• Recettes	
1641-emprunt	100000
10-dotations	101169,89
138-	47923,32
Total Recettes réelles	249093,21
Excédent réel d'investissement	59139,74 (22467,05 en comptant les RAR)
Total opérations d'ordre	9632,98
• Dépenses	0
• Recettes	9632,98
Excédent d'investissement exercice 2018	<u>68772,72</u>

Pour information

Excédent de fonctionnement antérieur 124140,17 + 33962.86 (excédent eau-assainissement)

Déficit d'investissement antérieur	-84895,11 + 844,20 (excédent eau assainissement)
Excédent de fonctionnement cumulé	<u>163994,52</u>
Déficit d'investissement cumulé	-15278,19 (-51950,88 en comptant les RAR)

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,
APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général à savoir :

Pour la section de fonctionnement:

Recettes :

Prévu : 543186 euros (dont 124140 d'excédent reporté)

Réalisé : 429144,68 euros (+124140,17 d'excédent antérieur) soit 553284,85

Dépenses :

Prévu : 543186 (dont 100245 de virt à la section investissement)

Réalisé : 423253,19

Résultats de l'exercice : 5891,49

Résultat de clôture de l'exercice : 163994,52

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 364262 euros (dont 100245 de la section fonctionnement)

Réalisé : 258726,19

Dépenses :

Prévu : 279366 + 84896 (déficit reporté) soit 364262 d'autorisations budgétaires

Réalisé : 274848,58 (dont 84895,11 de déficit reporté)

Résultat de l'exercice 68772,72 (32100,03 en comptant les RAR)

Résultat de clôture de l'exercice : -15278,19 (-51950,88 en comptant les RAR)

BUDGET CAMPING

A –Section Exploitation

Dépenses

011 charges caractère général	6331,77
012 charges de personnel	3875
65 autres charges courantes	0,83
66 charges financières	206,1
Total dépenses réelles	10413,70

Recettes

75 autres produits gestion courante (locations)	16554,39
77 produits exceptionnels (taxe séjour+ subvention)	6892
Total recettes réelles	23446,39
Résultat réel d'exploitation 2018	13032,69

Total opérations d'ordre - 4051,27

1 Dépenses 17114,42

• Recettes 13063

Résultat d'exploitation exercice 2018 8981,27

Résultat cumulé d'exploitation : 6104,97

B –Section Investissement

Dépenses

2031 (étude green cub)	1890 (+RAR 2268 green cub)
16 Remboursement d'emprunt	2410,9
21	1263,21
Total dépenses réelles	5564,51 (7832,51 en comptant les RAR)

Recettes

Total recettes réelles 0

Résultat réel d'investissement 2018 - 5564,51 (-7832,51 en comptant les RAR)

Total opérations d'ordre	4051,27
1 Dépenses	13063
• Recettes	17114,42
Résultat d'investissement exercice 2018	-1513,09 (-3781,09 en comptant les RAR)

Pour information

Déficit d'exploitation antérieur	-2876,3
Excédent investissement antérieur	27409,43
Excédent d'exploitation cumulé	6104,87
Excédent investissement cumulé	25896,34 (23628,34 en comptant les RAR)

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Camping à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 36953

Réalisé : 36509,54 euros

Dépenses :

Prévu : 36953

Réalisé : 30404,42 euros (dont 2876,3 de déficit antérieur)

Résultats de l'exercice : 8981,27 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 6104,97 euros

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 47124 (dont 27409 d'excédent antérieur)

réalisé : 44523,85 euros

Dépenses :

Prévu : 47124

Réalisé : 18627,51 euros

Résultats de l'exercice : - 1513,09 euros (-3782,09 en comptant les RAR)

Résultat de clôture de l'exercice : 25896,34 euros (23628,34 en comptant les RAR)

BUDGET Forêt

A –Section Exploitation

Dépenses

011 charges caractère général	99094,06
65 autres charges courantes	62487,38
Total dépenses réelles	161581,44

Recettes

70 produits de service	273102,14
Total recettes réelles	273102,14

Résultat réel d'exploitation 2018 **111520,7**

Total opérations d'ordre **0**

1 Dépenses	0
• Recettes	0
Résultat d'exploitation exercice 2018	111520,7

B –Section Investissement

Dépenses

21 acquisitions	1000
Total dépenses réelles	1000

Recettes

1068	23849
Total recettes réelles	23849

Résultat réel d'investissement 2018 **22849**

Total opérations d'ordre **0**

• Dépenses	0
• Recettes	0
Résultat d'investissement exercice 2018	22849

Pour information

Excédent d'exploitation antérieur 33974,42

Déficit investissement antérieur	-23949
Résultat d'exploitation cumulé	121646,12
Résultat d'investissement cumulé	-1000

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Forêt à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 198735

Réalisé : 273102,14 euros

Dépenses :

Prévu : 198735

Réalisé : 161581,44 euros

Résultats de l'exercice : 111520,7euros

Résultat de clôture de l'exercice : 121646,12 euros

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 46498

réalisé : 23849 euros

Dépenses :

Prévu : 46498 (y compris le déficit antérieur de 23849)

Réalisé : 1000 euros

Résultats de l'exercice : 22849 euros

Résultat de clôture de l'exercice : - 1000 euros

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Budget Général

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 163994,52 euros et un déficit d'investissement de 15278,19 euros.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (euros) doit être affectée à la section d'investissement pour couvrir le déficit

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du BG 2019 une partie du résultat de clôture 2018 soit 15278,19 euros, afin de couvrir le déficit.

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2019 le reste de ce résultat soit 148716,33 euros.

Budget camping

Les deux sections sont en excédent

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du Budget « camping » 2019 la totalité de l'excédent 2018 soit 25896,34 euros

Décide l'inscription à la section d'exploitation » de la totalité de l'excédent 2018 soit 6104,97euros

Budget forêt

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 fait apparaître un déficit d'investissement de 1000 euros et un excédent d'exploitation de 121646,12 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du Budget « forêt » 2019 une partie du résultat de clôture 2018 soit 1000.00 euros, afin de couvrir le déficit

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du Budget « forêt » 2019 le reste de ce résultat soit 120646,12 euros.

LOYERS CHASSE

La commission consultative communale de la chasse (4C) s'est réunie le 8 février (cf CR) ; constatant une baisse significative de l'indice de fermage entre 2017 et 2018, la 4C propose à l'unanimité les nouveaux loyers suivants pour les baux de chasse :

- 8726,50 euros pour le lot 1
- 16483,50 euros pour le lot 2
- 17938 euros pour le lot 3

Il est proposé au conseil de valider ces nouveaux loyers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE les loyers annuels pour les baux de chasse comme suit :

Lot 1 : 8726,50 euros

Lot 2 : 16483,50 euros

Lot 3 : 17938 euros

BORNAGE COUTY

M. et Mme Alain Fréchard demandent une régularisation du bornage de leur propriété, contiguë au domaine public. (cf plan cadastral)

Dans ce cas, la loi prévoit que les frais inhérents aux opérations du géomètre sont partagés par les deux propriétaires.

Un devis a été réalisé, sur demande de la municipalité.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge la moitié de ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le demande de bornage à l'amiable formulée par M. et Mme Alain Fréchar

DECIDE que la moitié des frais de géomètre inhérents à cette opération seront à la charge de la commune

AUTORISE le maire à poursuivre la procédure

BORNAGE VOLBACH

M. Christian Conreaux demande une régularisation du bornage de sa propriété, contiguë au domaine public. (cf plan cadastral)

Dans ce cas, la loi prévoit que les frais inhérents aux opérations du géomètre sont partagés par les deux propriétaires.

Un devis doit être réalisé, sur demande de M. Conreaux.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge la moitié de ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le demande de bornage à l'amiable formulée par M. Christian Conreaux

DECIDE que la moitié des frais de géomètre inhérents à cette opération seront à la charge de la commune

AUTORISE le maire à poursuivre la procédure

TARIFS CAMPING 2019

Il est proposé un maintien des tarifs 2018 pour la saison 2019

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir pour la saison 2019, les tarifs 2018 du camping municipal « les bouleaux »

DIVERS/Tour de table

◆ Actualité CCVA

1. Evolution mutualisation

En ce qui concerne la mutualisation des services techniques elle se fera certainement à sens unique entre la communauté de communes et la commune de Ste Marie aux Mines, néanmoins une réflexion est menée pour partager les moyens humains.

2. Projet hydrogène

Un groupe d'élus du Val d'Argent a visité la centrale à hydrogène de Sarreguemines, cette visite n'a pas été très concluante, le projet au départ intéressant devient un boulet car il est mal monté et des questions restent sans réponses claires. A quoi va servir une station de

production d'H2 s'il n'y a qu'un véhicule de SMAM pour consommer l'H2 fabriqué ? Quel est le coût de fonctionnement d'une telle station ?

3. fonctionnement des commissions

Une commission finance a été créée au sein de la com com du Val d'Argent ; elle ressemble malheureusement à un bureau de la CCVA élargi, ce qui ne lui donne pas une autonomie de réflexion suffisante pour imaginer des solutions autres que celles que préconise le-dit bureau.

Retrait de Jean-Pierre HESTIN de la commission culture ; cette commission composée d'élus motivés et disponibles fonctionne bien mais ses avis, lorsqu'ils sont sollicités, ne sont pas considérés par le bureau de la CCVA ; la candidature de Tatiana NEUMANN pour siéger dans cette commission a été proposée en conseil communautaire et est a priori acceptée.

◆ Vente de terrains

Le maire rappelle au conseil la demande de Pierre Fréchard concernant l'achat à la commune de 2 terrains ; considérant que c'est le seul passage pour accéder aux installations eau –assainissement situées le long de la rivière, le conseil est unanimement défavorable à cette vente.

◆ Embauche d'un agent communal

Le maire propose d'étudier la possibilité de recruter un agent pour la gestion (hors entretien) de l'espace Raymond Hestin et le camping avec un contrat d'heures lissées sur l'année, à savoir qu'actuellement c'est une société de ménage qui se charge de l'entretien des locaux, un agent pour la gestion des lieux et un saisonnier pour le camping. La difficulté est de bien situer le nombre d'heures nécessaires, il propose également de refaire le règlement intérieur de la salle polyvalente et d'augmenter le montant de la caution.

◆ Agenda

Le maire informe le conseil municipal des prochaines dates à retenir :

- Le 26 mars à 18h30 réunion d'information entre représentants élus des parents d'élèves P.E.E.P et les maires des communes de Lièpvre et Rombach-le-Franc à la salle polyvalente de Lièpvre
- Le 5 avril à 20h réunion publique dont le principal objet sera l'émergence des idées des citoyens pour les chantiers éventuels de la prochaine journée citoyenne qui aura lieu le 15 juin prochain.

◆ Smictom

Pierre Leisy annonce de bonnes nouvelles au niveau du Smictom, un CA 2018 meilleur qu'attendu, il n'est prévu aucune augmentation des tarifs pour l'instant.

◆ Tour de table

Sandra Engler pose la question à savoir quand est ce que la gym pourra refaire ses séances à la salle polyvalente, étant actuellement dans les locaux de l'école maternelle, le maire se propose de répondre à Aurore Peter pour clarifier la situation.

Elle signale également beaucoup de chats errants sur la commune, le maire propose de faire intervenir la SPA.

Les riverains se pose la question par rapport au passage de la balayeuse suite à la cavalcade qui a eu lieu ce week end à savoir pourquoi la commune de Rombach n'a pas été nettoyée de suite : il faut savoir que la balayeuse, partagée entre les communes de Lièpvre et Rombach, est d'abord intervenue uniquement sur LPV, contrairement à l'an dernier, ce qui a retardé d'autant le nettoyage de RLF.

Question également posée quant à la diminution des loyers des baux de chasse : constatant une baisse significative de l'indice de fermage entre 2017 et 2018 les adjudicataires ont demandé une baisse de ces loyers, accordée lors de la réunion de la commission consultative communale de la chasse qui s'est réunie le 8 février dernier. Le maire rappelle à ce propos qu'il avait même proposé une baisse plus importante en échange de la mise en place d'une expérimentation de l'arrêt de l'agrainage en forêt, refusée par les chasseurs.

Sabine ABT signale que le collecteur biodéchets ne fonctionne pas toujours : dès l'information transmise à la mairie, nous le signalons directement au Smictom ; Pierre Leisy précise que le fait d'utiliser la borne avec la carte optimo n'impacte pas cette dernière sur le nombre de passage en déchèterie.

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré les deux propriétaires concernés pour l'acquisition éventuelle de deux terrains situés en face de la descente de Pierreusegoutte pour un aménagement emplacement des poubelles et création de parking. Il est en attente d'une réponse.

Le maire remercie Christian MAIRE pour l'organisation de la visite du tissage des Chaumes à Ste Marie aux Mines, très intéressante et qui a permis de rappeler aux élus présents que l'industrie du tissage existe encore bel et bien dans notre vallée et qu'elle mérite leur attention.

Il informe également le conseil municipal de l'élection de la nouvelle présidente du CARF en la personne de Anne Fray , Jocelyne Fréchard vice-présidente, Lynda Ducrocq trésorière et lui-même en qualité de secrétaire de cette association, l'objectif principal de cette année est de faire de fête du village une réussite.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance à 22h.